



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 20 heures, les membres du conseil municipal, proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Aurélien BLANC, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Jean-Marie OGER-PREVOT, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Christophe DESSAINTJEAN, Marie- Claude JEANDEAUD, Joël MARGERIDON, Amélie ROUARD-MARTIN, Matthieu IZARD, Elodie REUBREZ, Mathis LAUBE, Christiane BOULUD, Serge MAESTRO, Fabienne LENOIR, Stéphane CHEMIN.

A donné pouvoir : Madame Chantal LOMETTI à Monsieur Aurélien BLANC.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Christiane BOULUD, doyenne, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Chantal LOMETTI, Jean-Marie OGER-PREVOT, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Christophe DESSAINTJEAN, Marie- Claude JEANDEAUD, Joël MARGERIDON, Amélie ROUARD-MARTIN, Matthieu IZARD, Elodie REUBREZ, Mathis LAUBE, Christiane BOULUD, Serge MAESTRO, Fabienne LENOIR, Stéphane CHEMIN. dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil municipal a choisi comme secrétaire : Monsieur Mathis LAUBE

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Aurélien BLANC : 19

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 038-213804156-20260320-PV_2026_001-AU



Monsieur Aurélien BLANC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Monsieur Aurélien BLANC a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 23 mars 2026

Le maire, Aurélien BLANC.